PRÉFÈTE
DE LA LOZÈRE
Liberté
Égalité
Fraternité

MOTIVATION DE LA DÉCISION

LA PRÉFÈTE

Objet : Projet d'arrêté préfectoral relatif à la pratique de la chasse du chevreuil mâle du 10 juillet 2020 à l'ouverture générale de la chasse 2020.

En application de l'articles R.424-8 du code l'environnement, le préfet peut fixer l'ouverture de la chasse du chevreuil mâle à partir du 1er juin après avis de la fédération départementale des chasseurs et de la commission départementale de la chasse et de la faune sauvage.

Le projet d'arrêté préfectoral relatif à la pratique de la chasse du chevreuil mâle du 10 juillet 2020 à l'ouverture générale de la chasse 2020 a reçu un avis favorable de la commission départementale de la chasse et de la faune sauvage.

Les 48 observations recueillies sur le site des services de l'État en Lozère durant la phase de consultation sont favorables au projet d'arrêté.

Décision

Le projet d'arrêté préfectoral relatif à la pratique de la chasse du chevreuil mâle du 10 juillet 2020 à l'ouverture générale de la chasse 2020 est publié en l'état.

La Préfète

signé

Valérie HATSCH

*Adresse postale :*DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES DE LA LOZÈRE - BP 132 - 4 avenue de la gare 48005 Mende cedex
Tél: 04 66 49 41 00 – fax: 04 66 49 41 66 - courriel: ddt48@lozere.gouv.fr
Horaires d'ouverture: 9h00-11h30 / 14h00-16h00